

Circuit *La ROUE Libre*



CIRCULEZ À VÉLO!

UN NOUVEAU REGARD SUR VOTRE VILLE

Sur un parcours de **3,3 km** aménagé, le CIRCUIT « LA ROUE LIBRE » a pour objectif de vous familiariser avec la pratique du vélo et de vous faire découvrir les grands principes de la circulation en toute sécurité en milieu urbain.

HUIT PANNEAUX D'INFORMATION jalonnent le circuit et rappellent les consignes de sécurité, concernant les aménagements cyclables ou l'équipement matériel. Ceux-ci ne sont pas numérotés pour permettre une libre circulation dans les deux sens.

QUELQUES PRÉCAUTIONS ÉLÉMENTAIRES :



- + respectez le code de la route,
- + circulez à droite de la chaussée, à environ 1 mètre du trottoir et des véhicules stationnés,
- + surveillez les autres usagers (portières qui s'ouvrent, appel d'air lors d'un passage de camion...),
- + attention aux trous, voies ferrées ou surfaces glissantes.



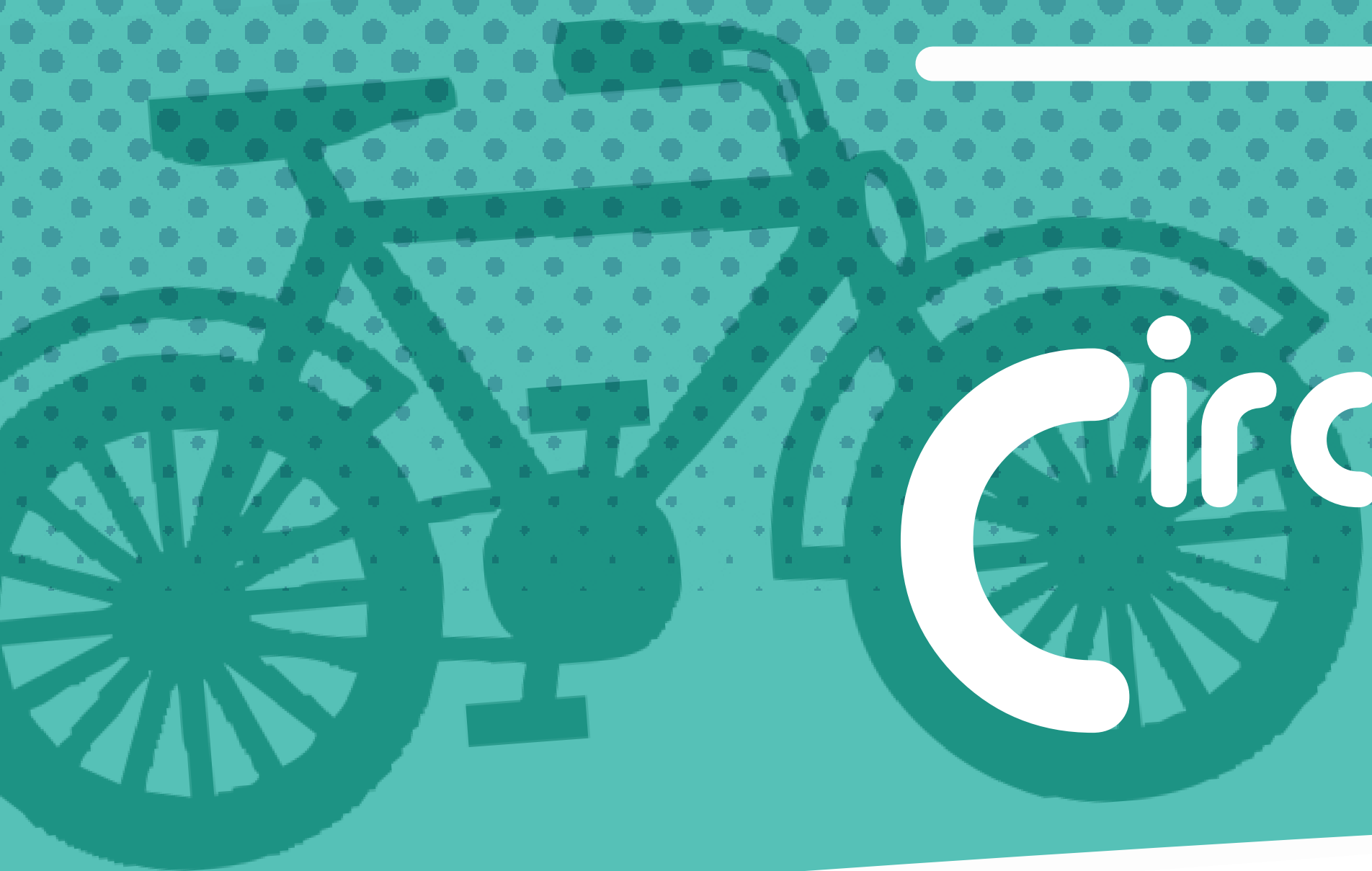
POURQUOI

choisir le vélo ?



-  -> plus économique (achat et utilisation)
-  -> plus écologique, moins bruyant
-  -> plus rapide en milieu urbain
-  -> bon pour la santé
-  -> prend moins de place (circulation, stationnement)
-  -> vecteur de liberté et d'échanges

Conception : F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression : Publi Essor



Circuit La ROUE Libre



MON VÉLO



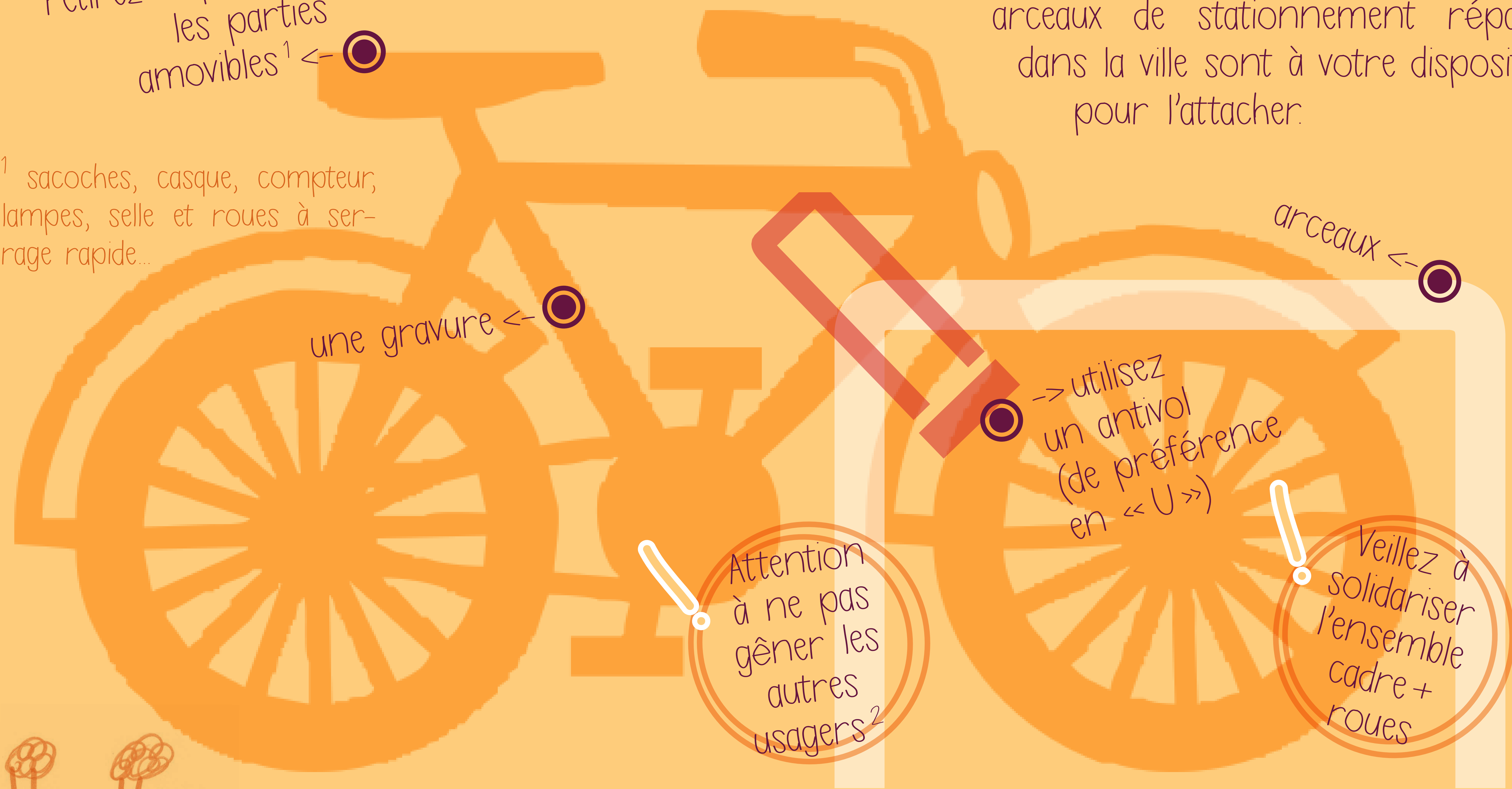
COMMENT LE PROTÉGER

Ne laissez jamais votre vélo sans protection, même pour une courte durée !

Pour le protéger correctement, des arceaux de stationnement répartis dans la ville sont à votre disposition pour l'attacher.

retirez si possible, les parties amovibles¹

¹ sacoches, casque, compteur, lampes, selle et roues à serrage rapide...



-> utilisez un antivol (de préférence en « U »)

Veillez à solidariser l'ensemble cadre + roues

Attention à ne pas gêner les autres usagers²

² piétons, voitures ou autres vélos...



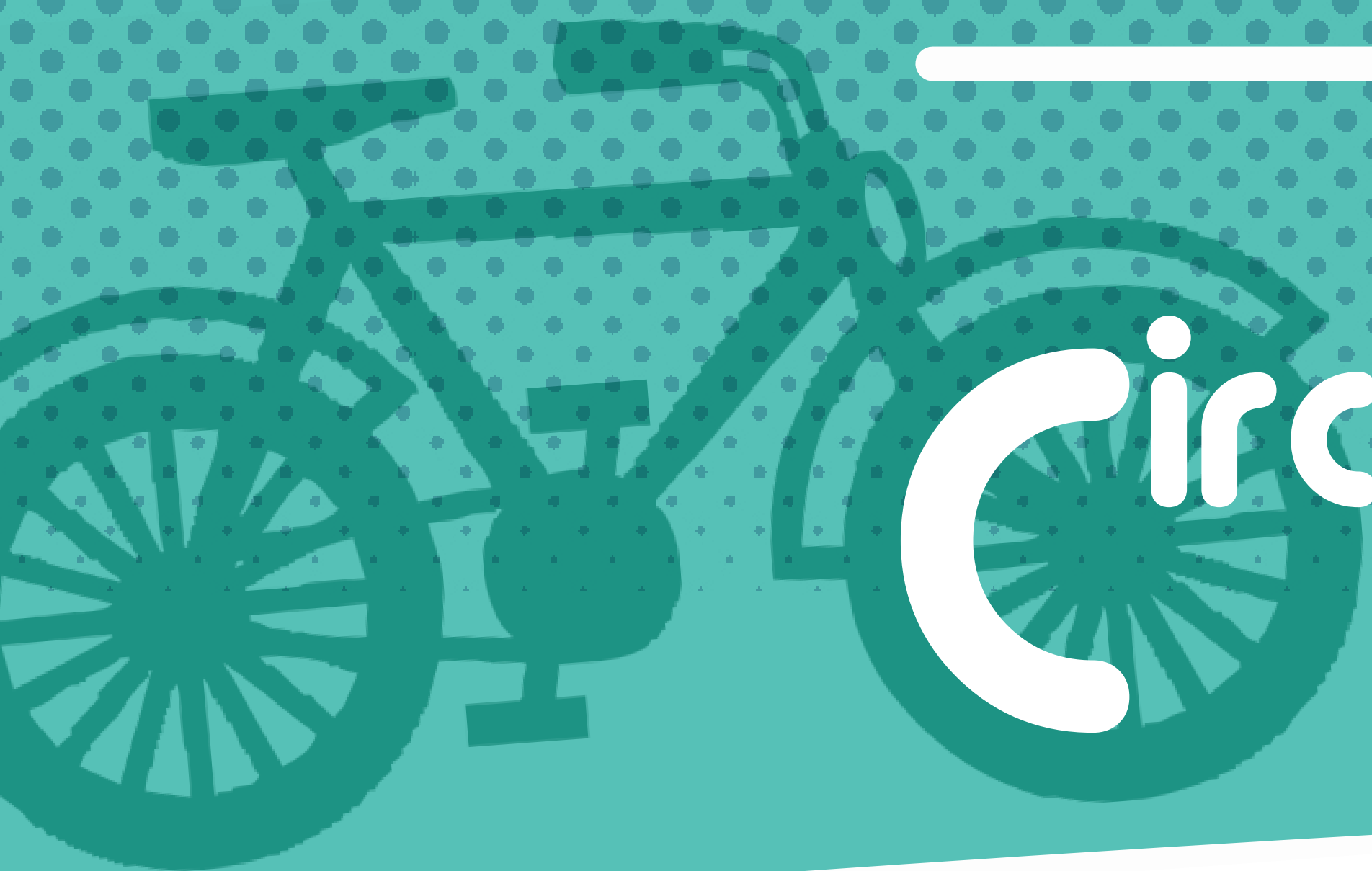
LA GRAVURE

Faites graver un **bicycode** sur votre vélo :
+ un n° de registre national unique lui est attribué qui permet, en cas de perte ou de vol, d'augmenter les chances de le retrouver,
+ clairement visible, la gravure peut dissuader les voleurs et rendre la revente du vélo moins facile.

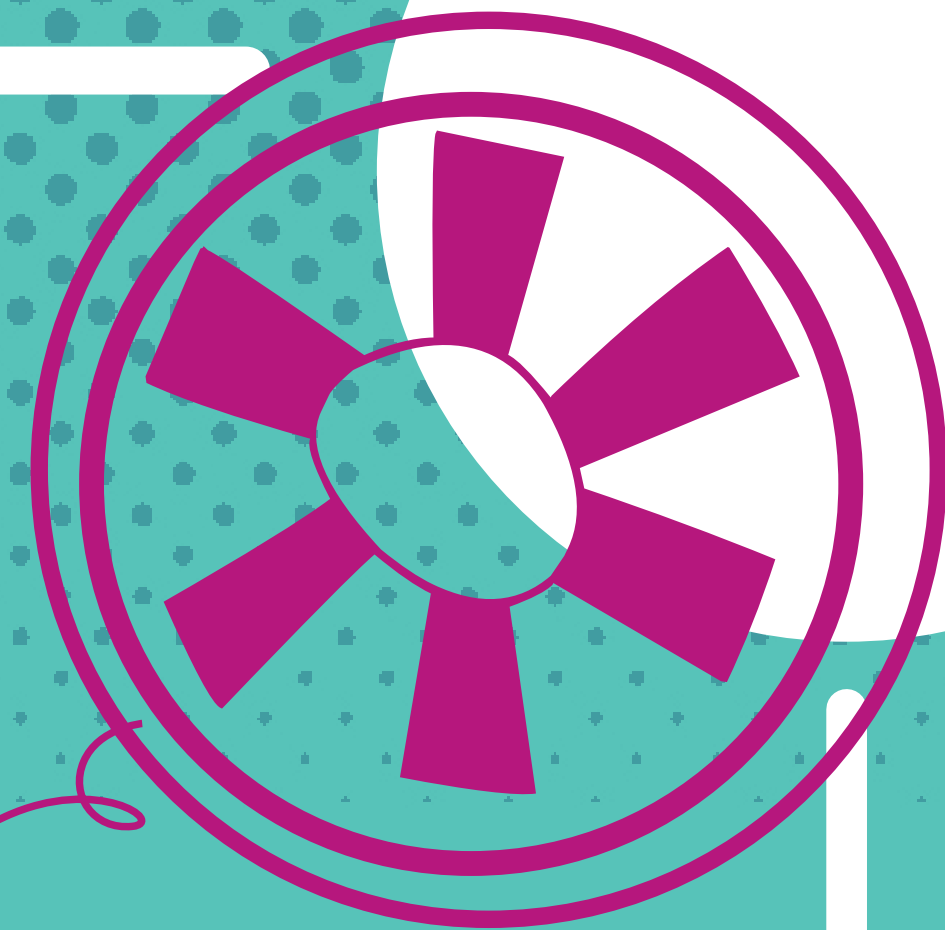


Conception : F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression : Publi Essor





Circuit La ROUE Libre



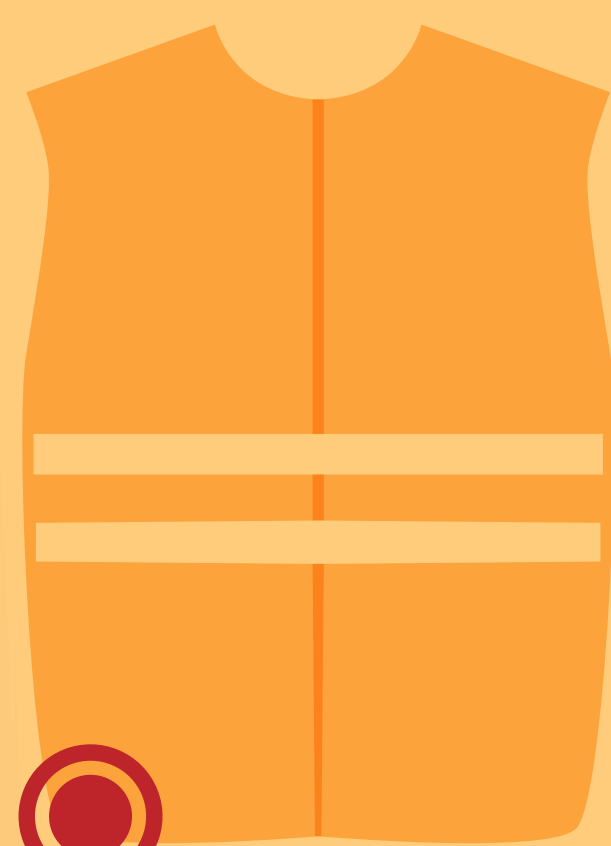
MON VÉLO

ÉQUIPEMENT -> obligatoire -> + de sécurité

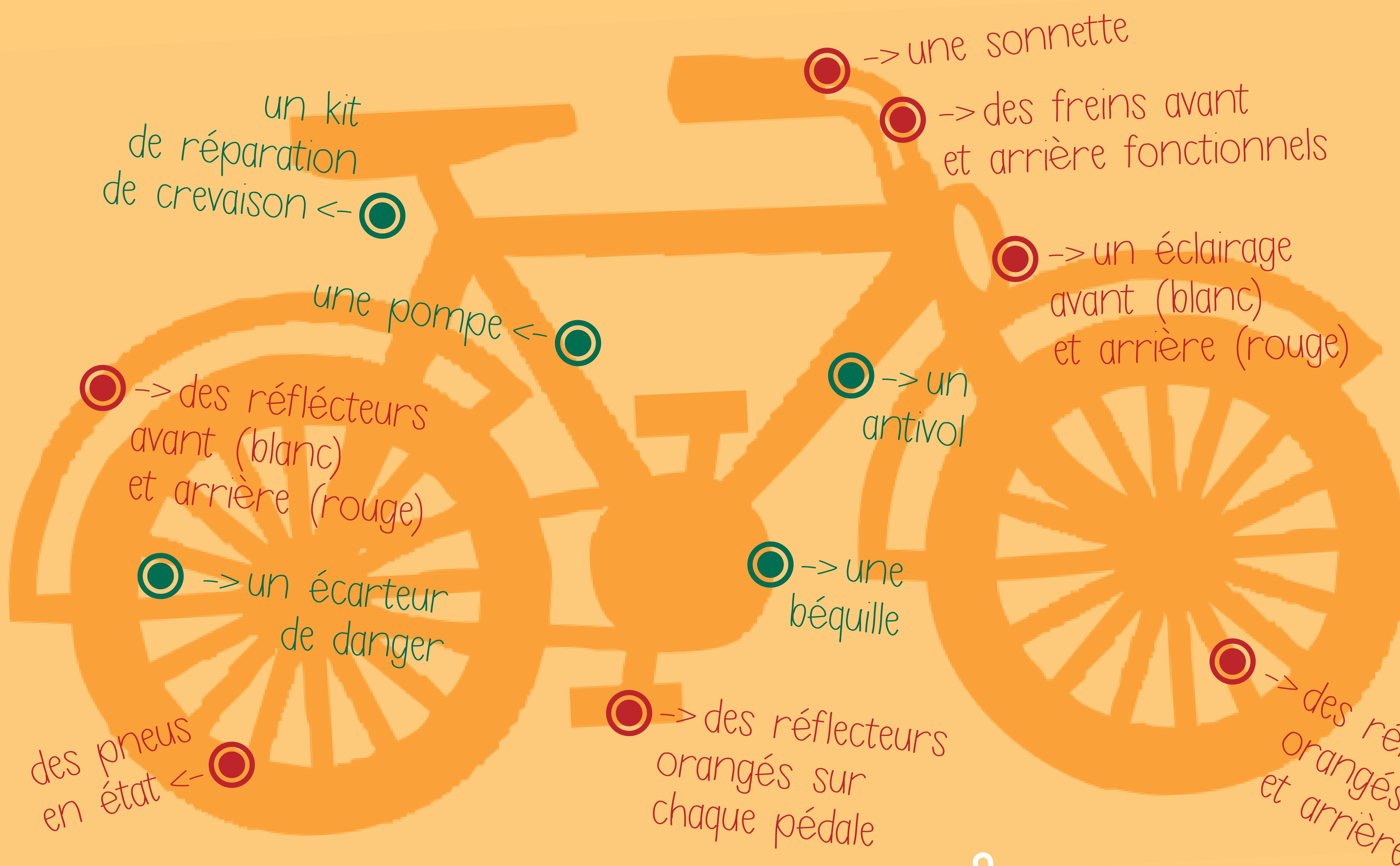


un casque homologué

!! obligatoire pour les - de 12 ans



un gilet réfléchissant agglomération*



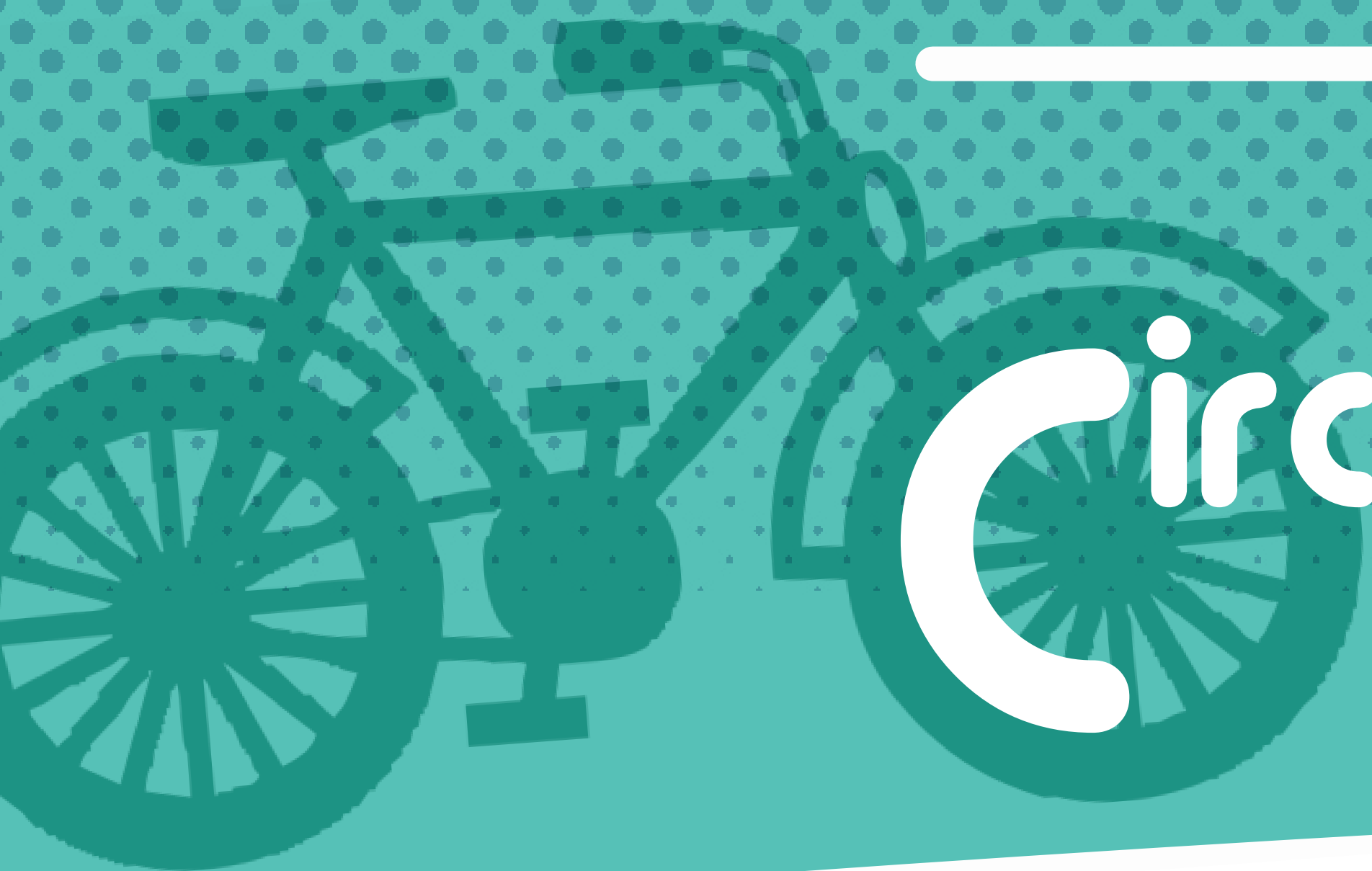
En cas de non respect, une amende de 11 euros est applicable

Les enfants de - de 8 ans sont autorisés à rouler sur les trottoirs

* De nuit mais également de jour, en cas de mauvaises conditions de visibilité !



Conception: F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression: Publi Essor



Circuit *La ROUE Libre*



MA SÉCURITÉ

L'ÉVOLUTION DU CODE DE LA ROUTE *pour les vélos*

La signalisation évolue sans cesse et certains panneaux peuvent être nouveaux pour vous.

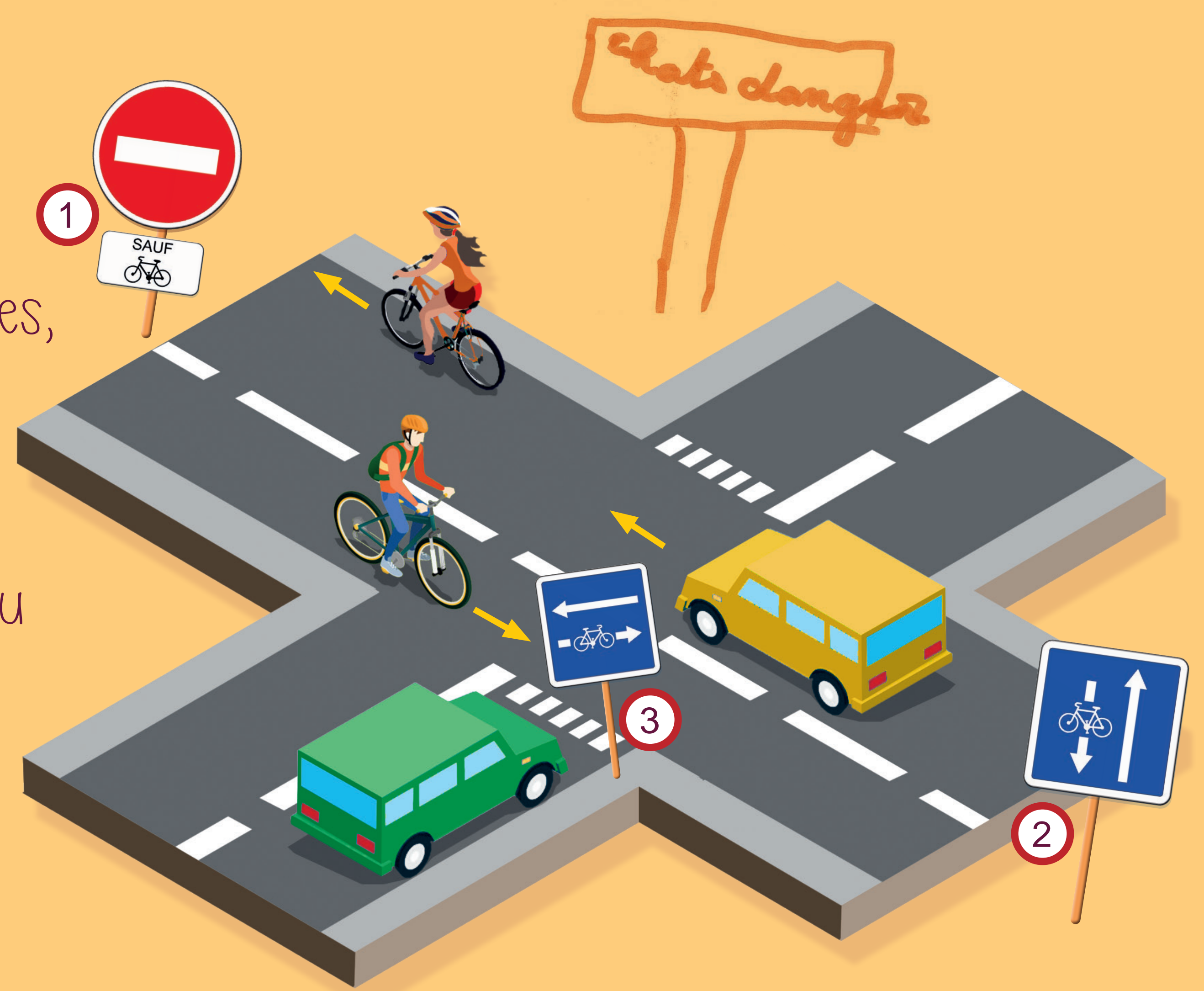
LE « DOUBLE SENS CYCLABLE »

Une rue peut être à sens unique pour les voitures, mais à double sens pour les vélos (aménagée en principe, d'une bande cyclable).

À la première extrémité de cette rue, on trouvera le panneau « sens interdit » + le panneau « sauf cycles » ①.

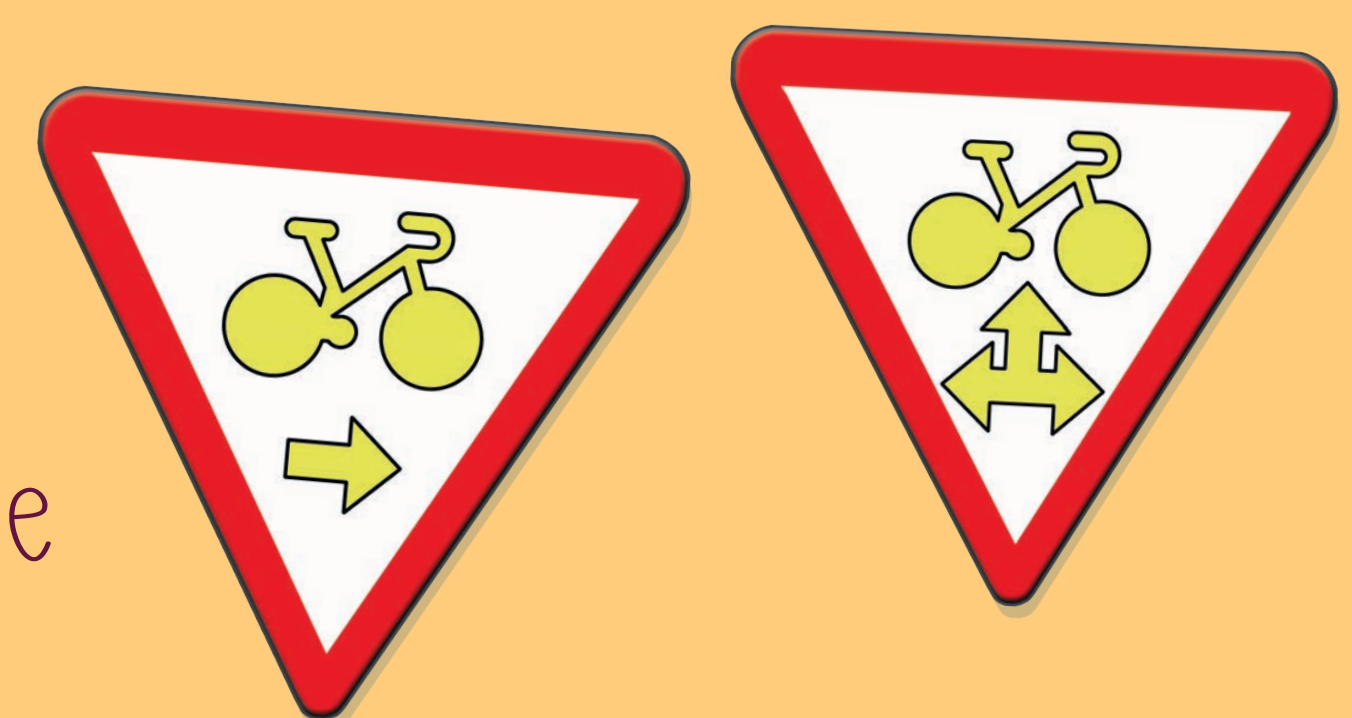
À l'autre extrémité, le panneau « double sens cyclable » doit être présent ②. Les automobilistes roulent à sens unique, mais peuvent croiser des cyclistes.

Un autre panneau peut indiquer pour les rues adjacentes, qu'un vélo peut venir de la gauche ③.

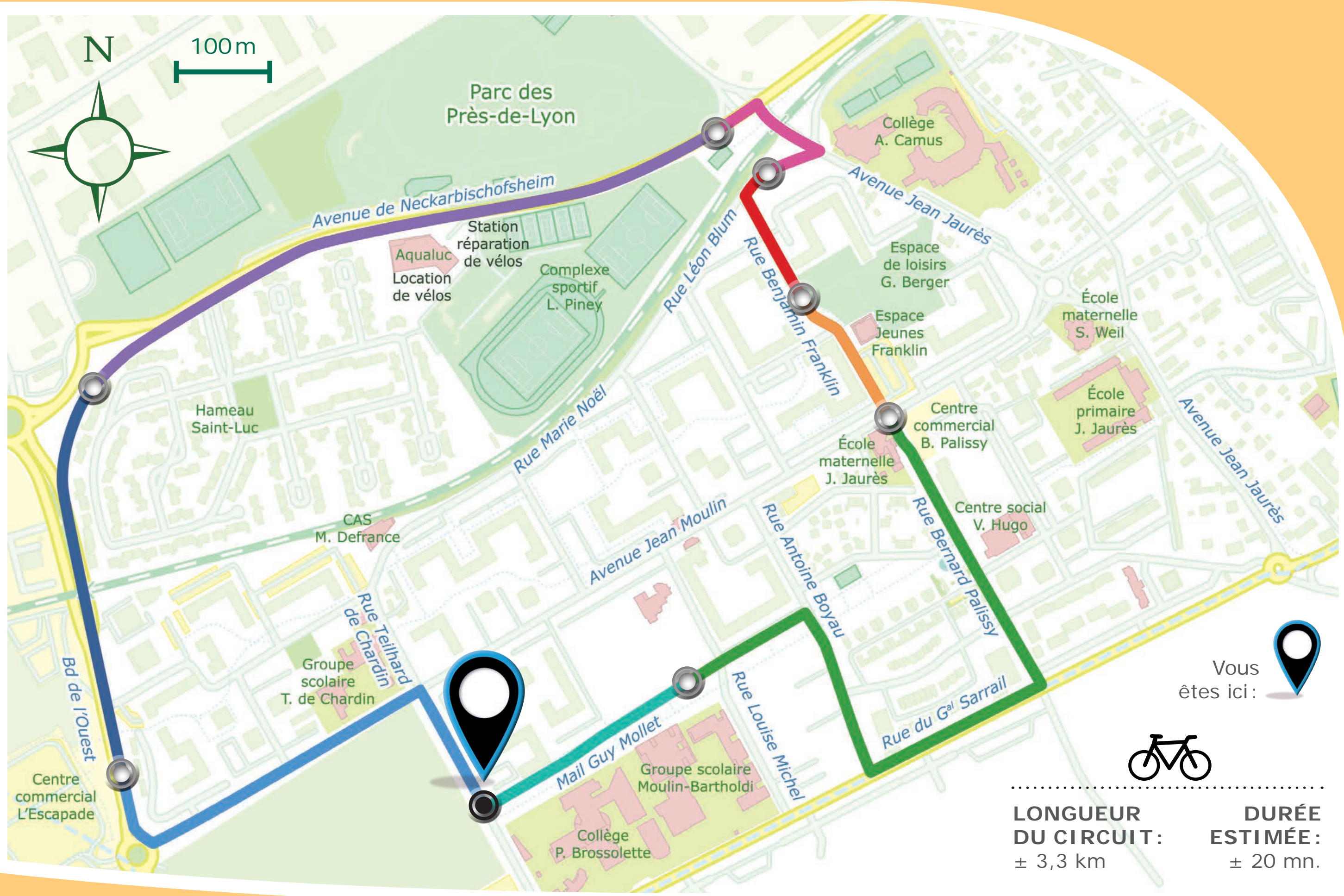


LE « CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE AU FEU ROUGE »

À certains carrefours et lorsque la signalisation le permet, les cyclistes peuvent, sans s'arrêter au feu rouge, s'engager dans les directions indiquées par les flèches du panneau, sous réserve de céder le passage aux piétons et autres usagers.



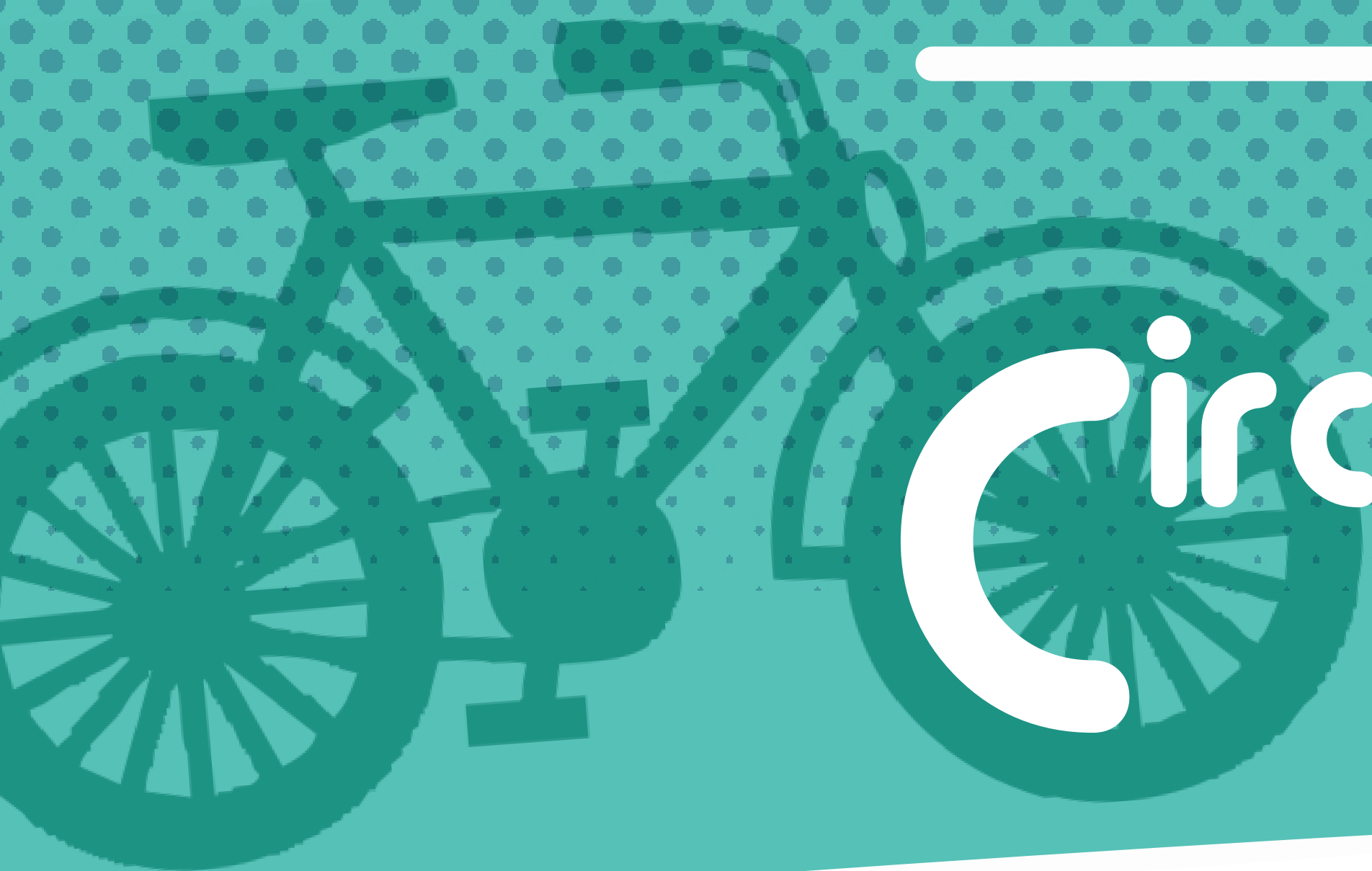
Le feu rouge devient un cédez-le-passage pour les cyclistes pour la ou les directions indiquées.



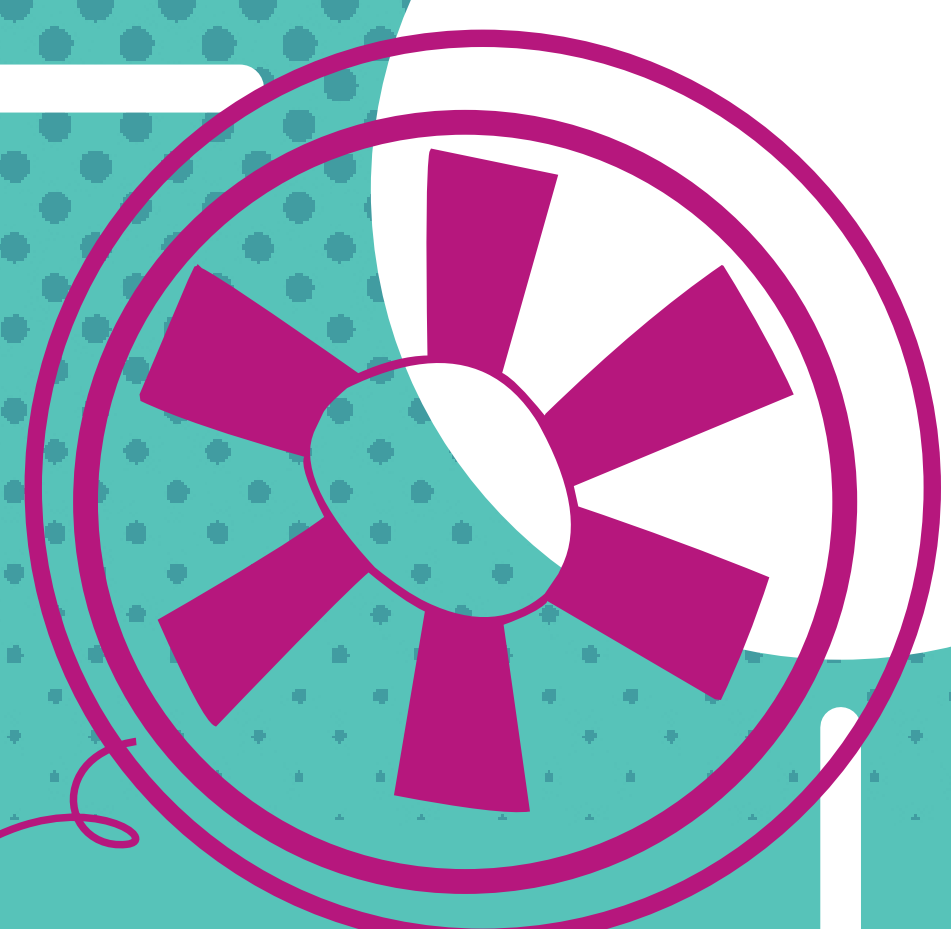
LA « ZONE DE RENCONTRE »

Elle définit un espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacement où les usagers sont amenés à cohabiter dans un respect mutuel. Les piétons peuvent y circuler librement et sont prioritaires. La vitesse y est limitée à 20 km/h. Les cyclistes peuvent y circuler à double sens (valable aussi pour les zones 30).

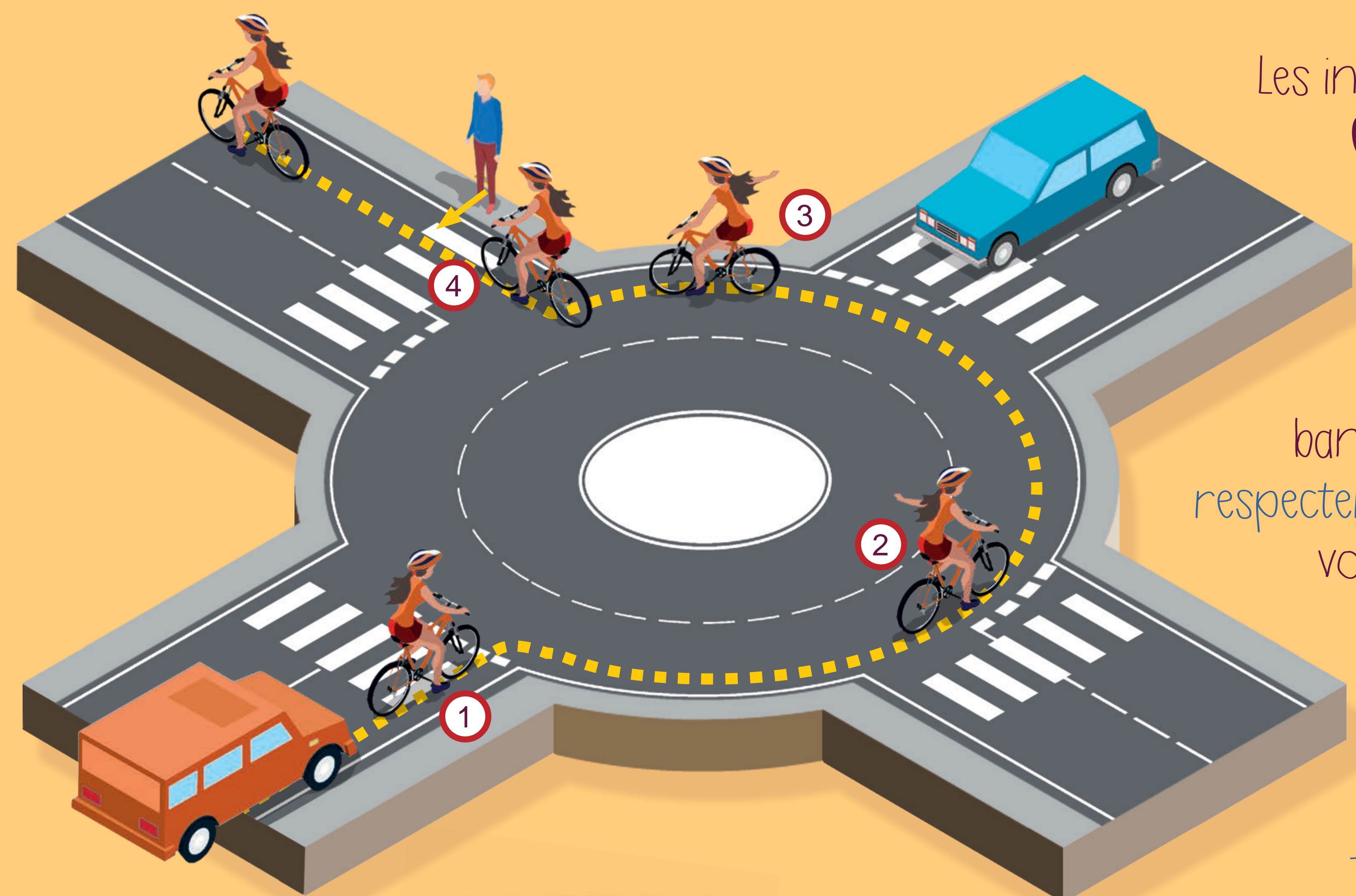
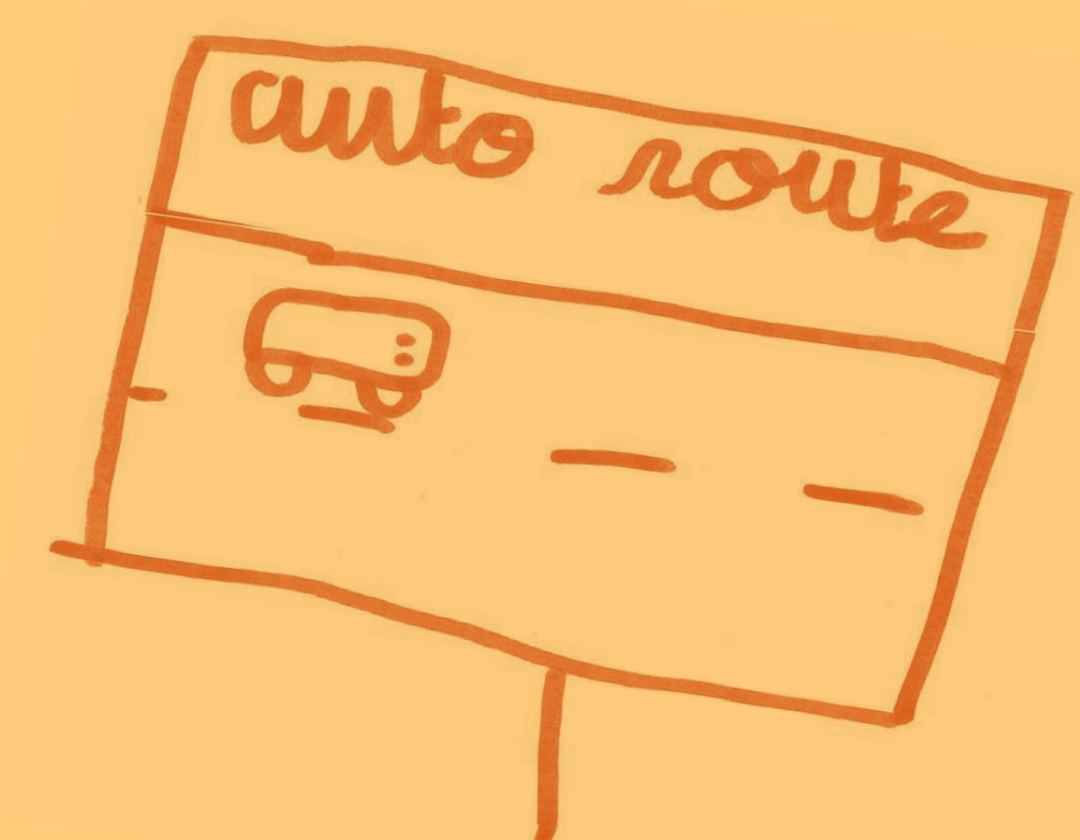
Conception : F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression : Publi Essor



Circuit La ROUE Libre



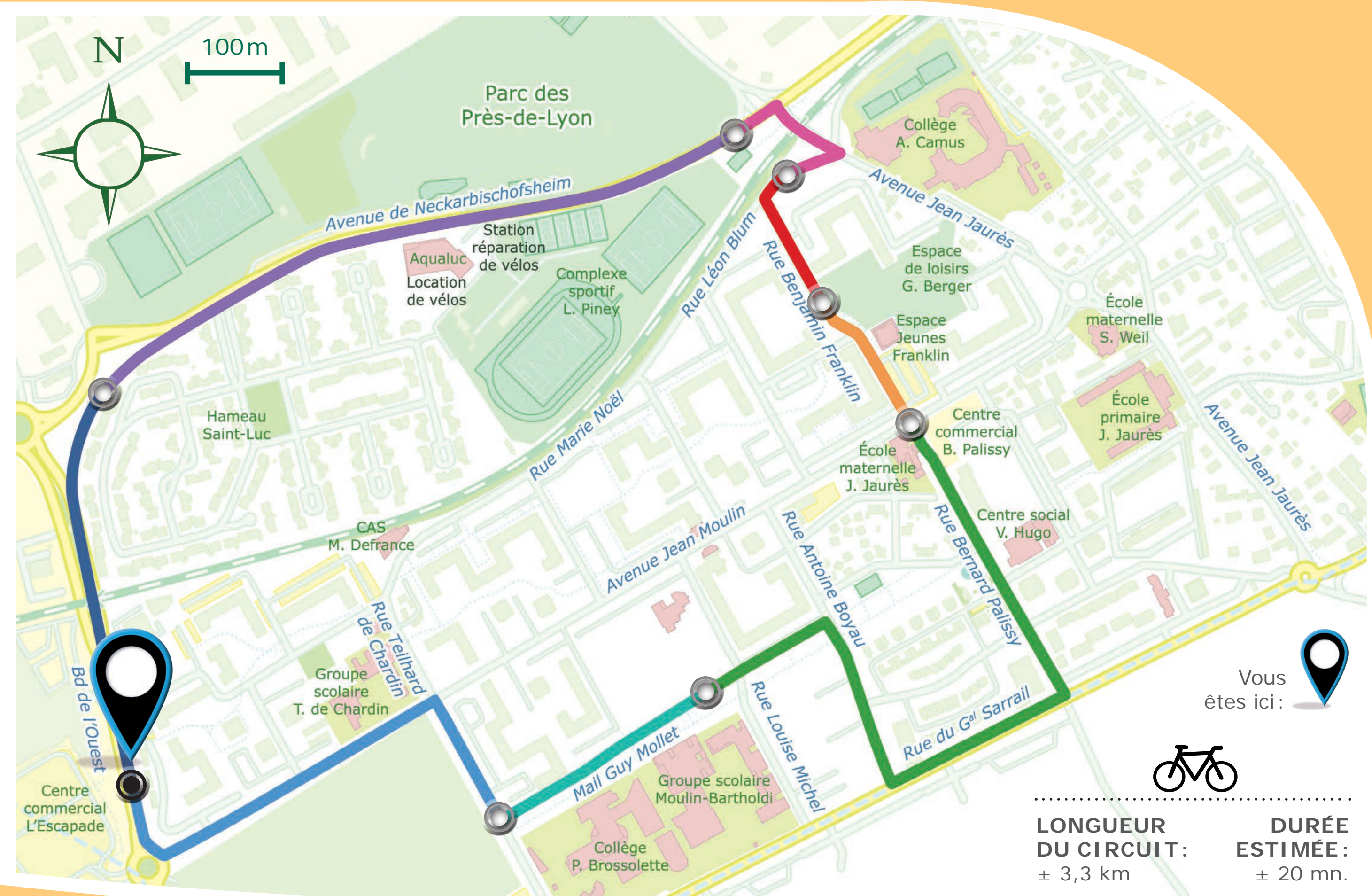
MA SÉCURITÉ COMMENT PRENDRE UN GIRATOIRE À VÉLO(?)



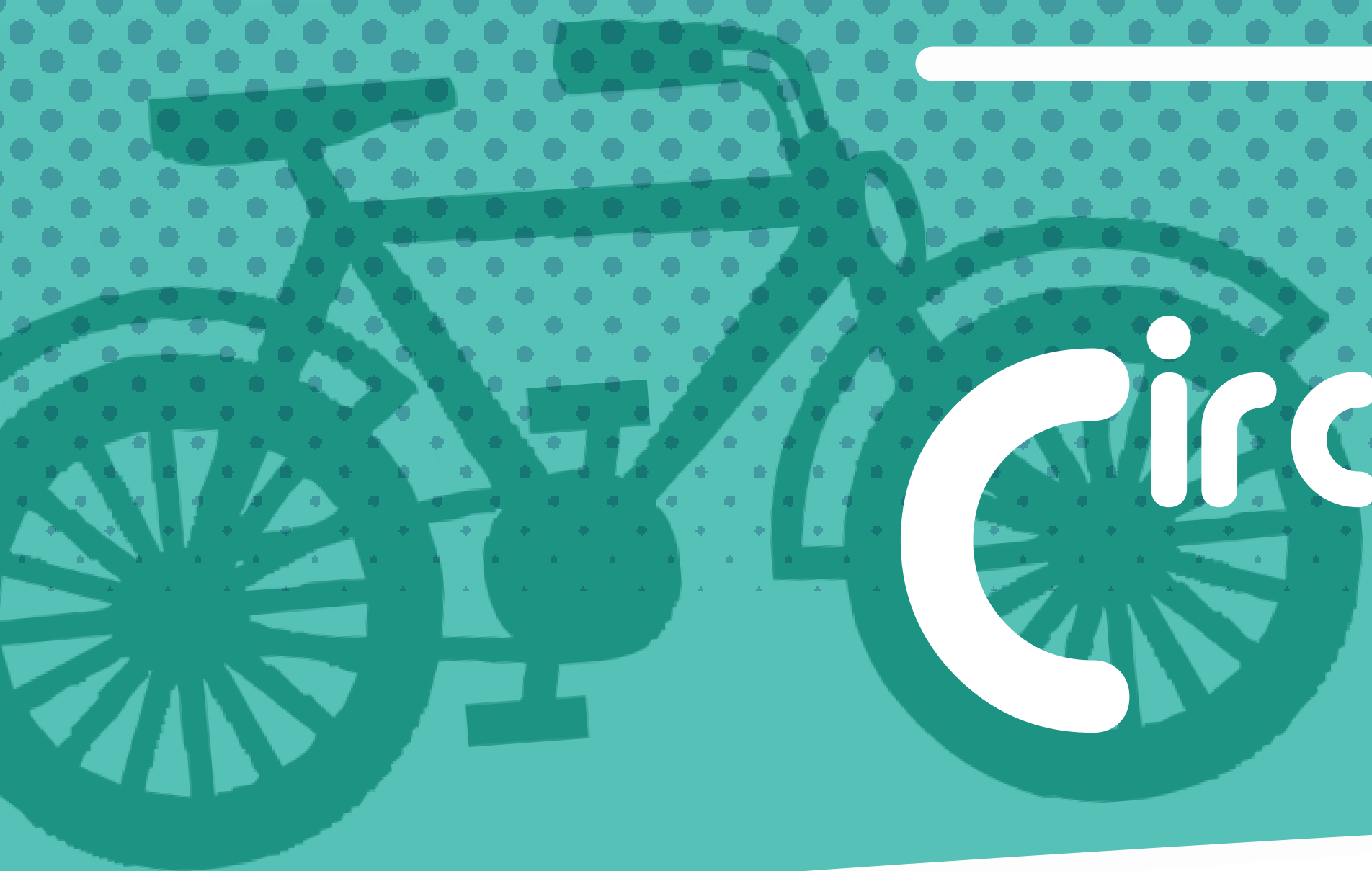
Les intersections, dont **LE CARREFOUR GIRATOIRE**, sont des zones à risques pour un cycliste, en zone urbaine.

Lorsque le giratoire n'est pas équipé de piste ou de bande cyclable, il est important de respecter les consignes suivantes, pour votre sécurité :

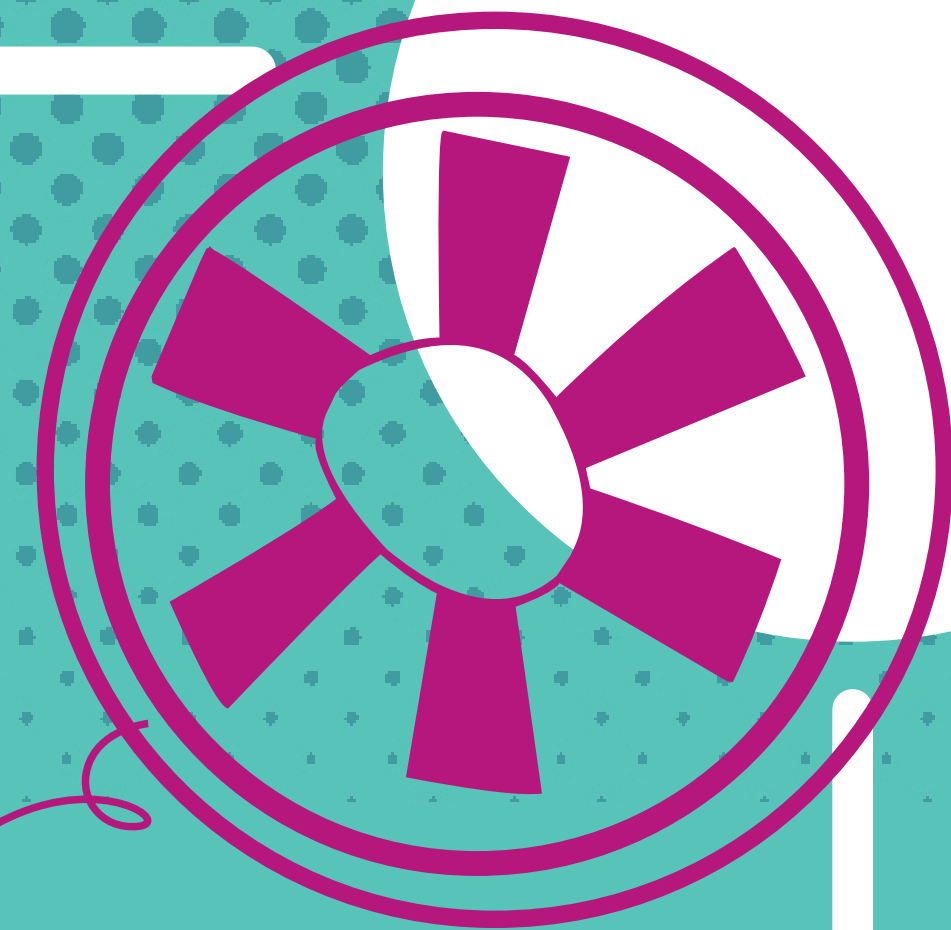
- + ralentir avant d'entrer dans le giratoire : les véhicules qui y sont déjà sont prioritaires ①,
- + quand la voie est libre, placez-vous dès votre entrée, sur le contour extérieur,
- + devant une sortie, tendre le bras à gauche pour montrer qu'on reste encore dans le giratoire ②,
- + un peu avant d'arriver à votre sortie, tendre le bras à droite ③,
- + au moment de sortir du giratoire, bien laisser la priorité aux piétons qui pourraient traverser le passage protégé ④



Conception : F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression : Publ'Essor



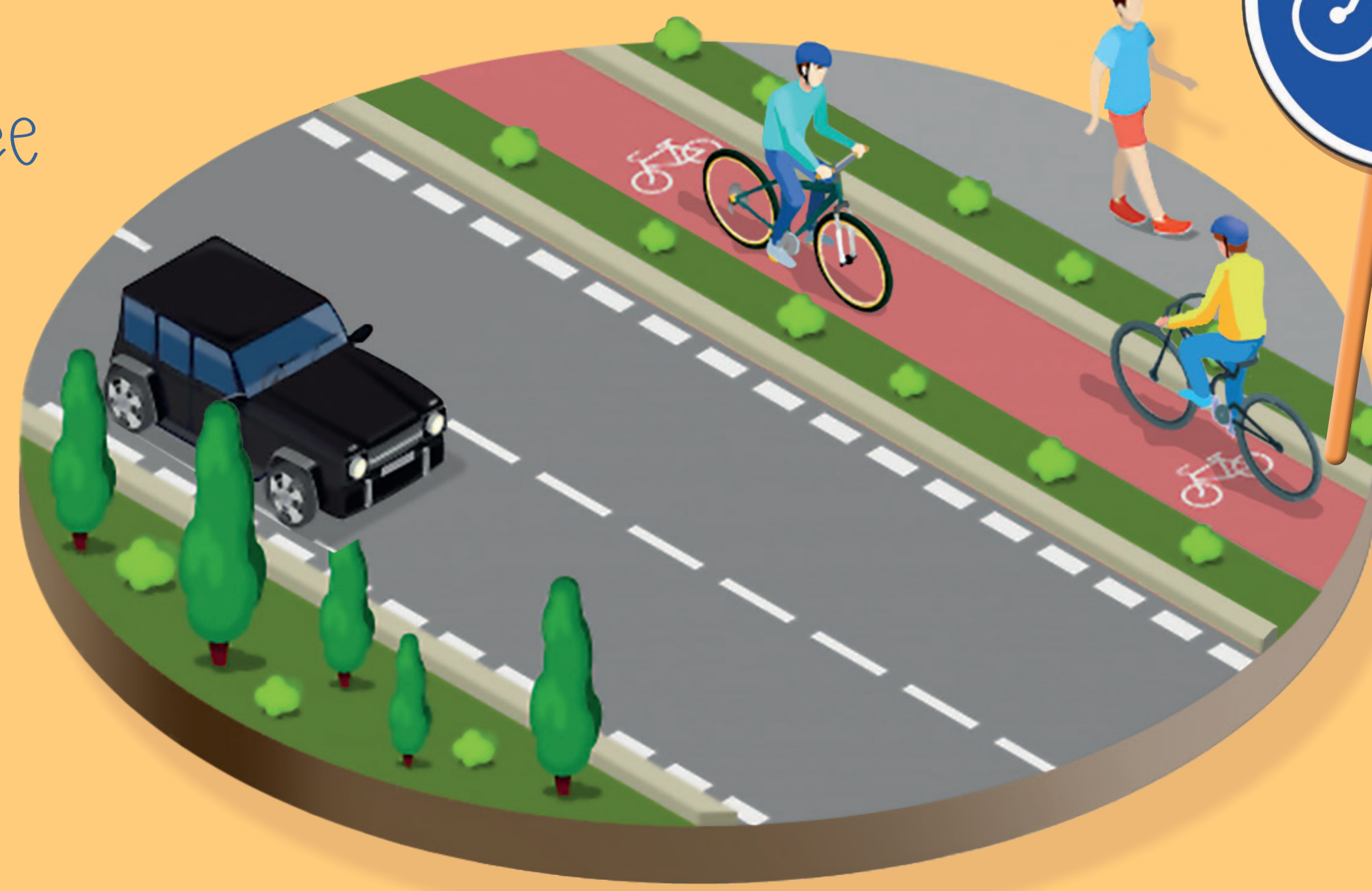
Circuit La ROUE Libre



MA SÉCURITÉ

PISTE CYCLABLE, BANDE CYCLABLE ET VOIE VERTE

La **PISTE CYCLABLE** est séparée de la chaussée (véhicules motorisés) et du trottoir (réservé aux piétons) par une bordure, des places de parking, une haie, etc. Elle est réservée exclusivement aux vélos.



piste ou bande conseillée <-



-> piste ou bande obligatoire

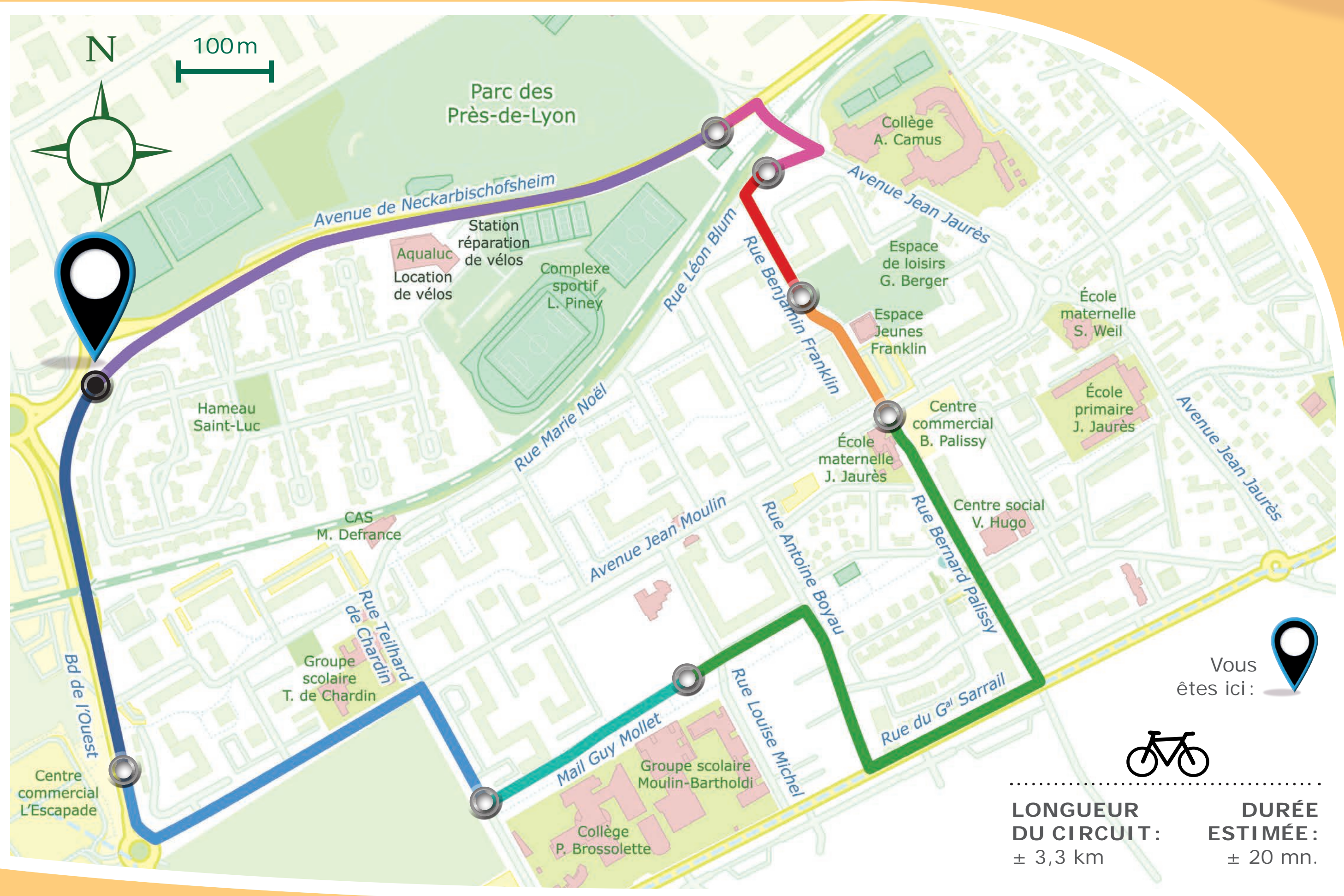


-> Elle peut être à double sens <-

La **BANDE CYCLABLE** n'est pas séparée de la chaussée, elle est simplement tracée sur la chaussée (ligne pointillée) pour « réserver » une place aux cyclistes.



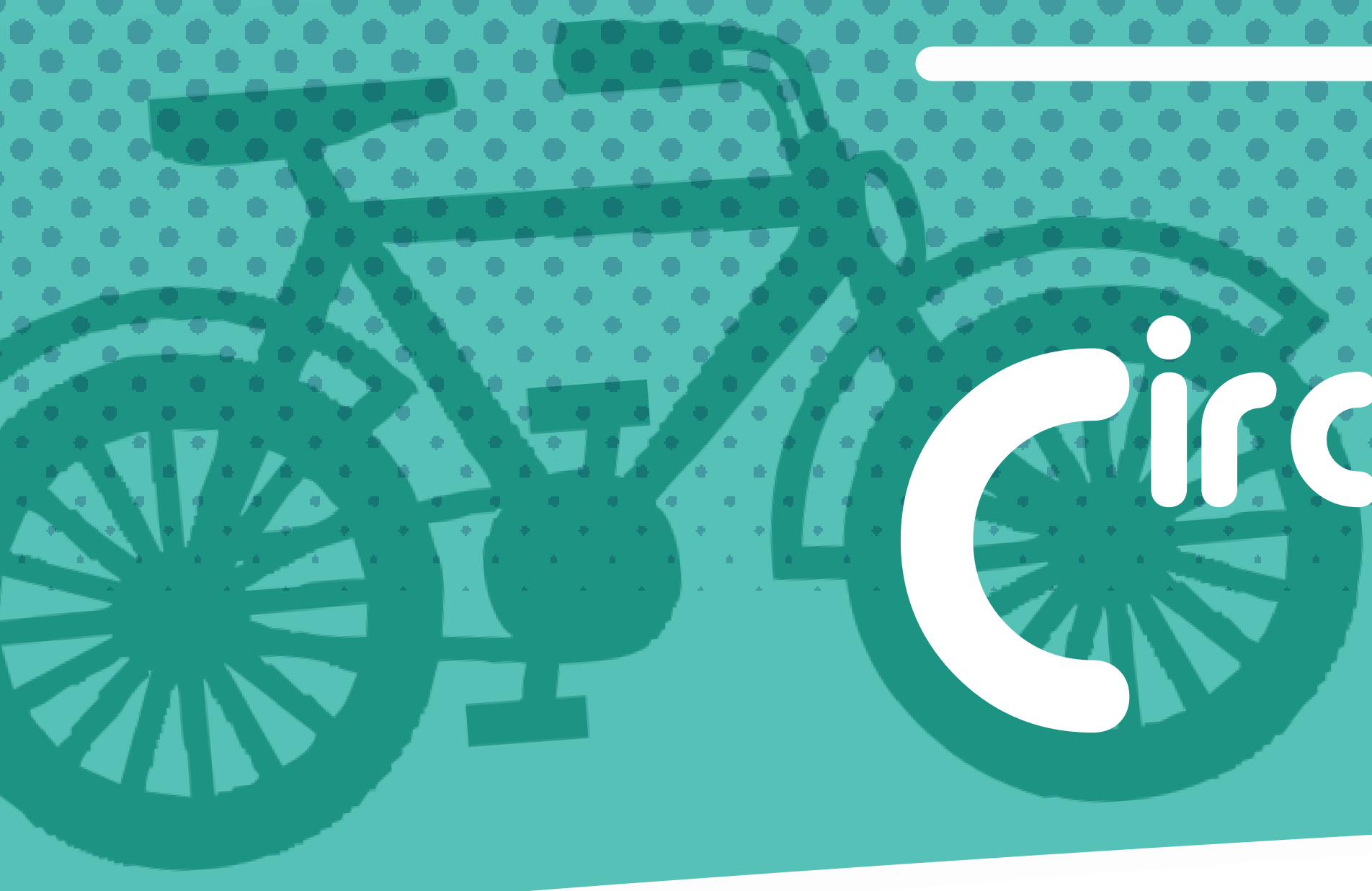
Ce n'est pas un lieu de stationnement !



La **VOIE VERTE** est un axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés (piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite, cavaliers...). Elle correspond à un intérêt croissant pour les voies dites « douces » et représente ainsi un bon moyen de découverte touristique. Elle est facile d'accès, agréable et surtout, protégée.



Conception : F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression : Publi Essor



Circuit

La ROUE Libre

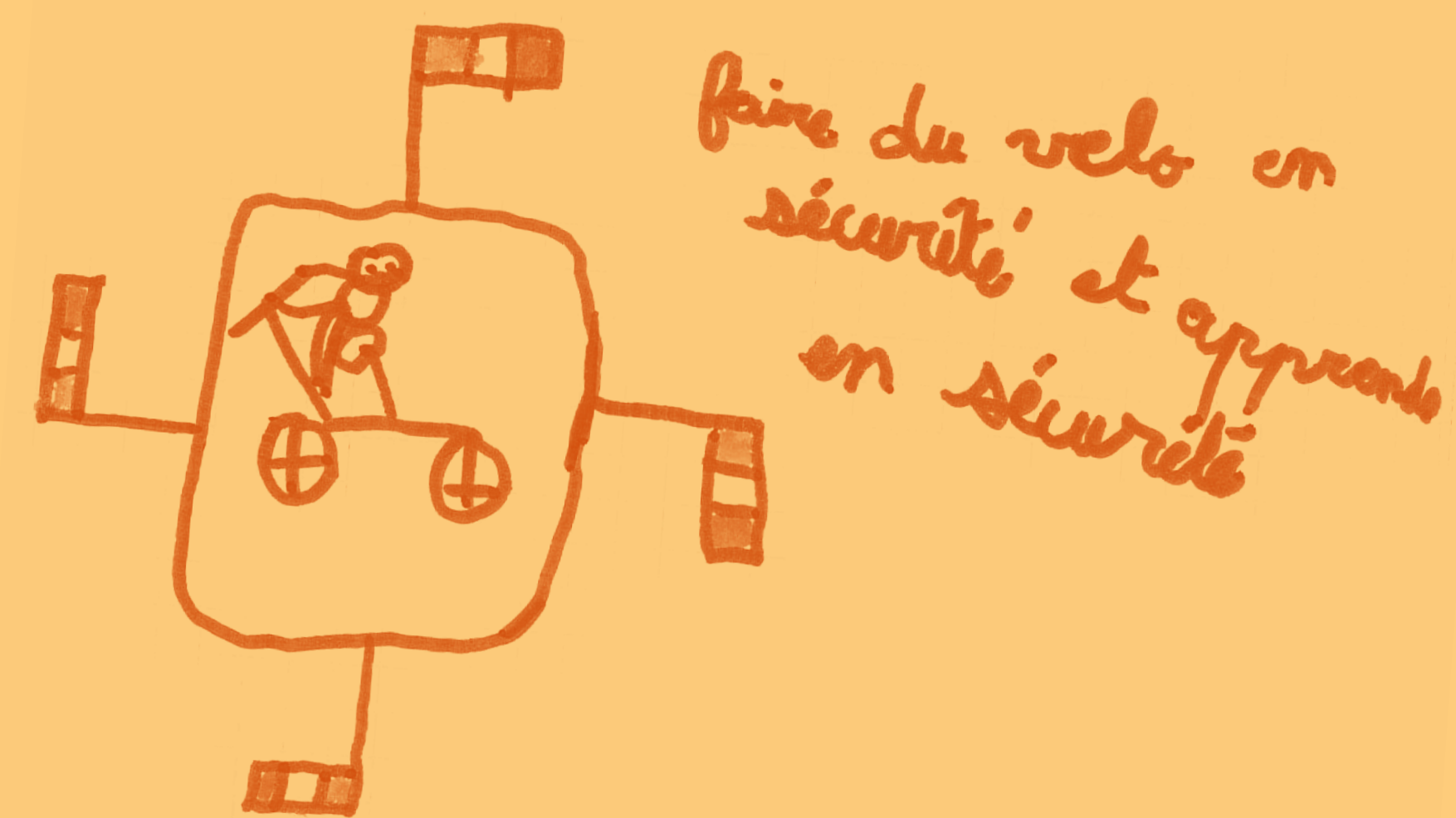
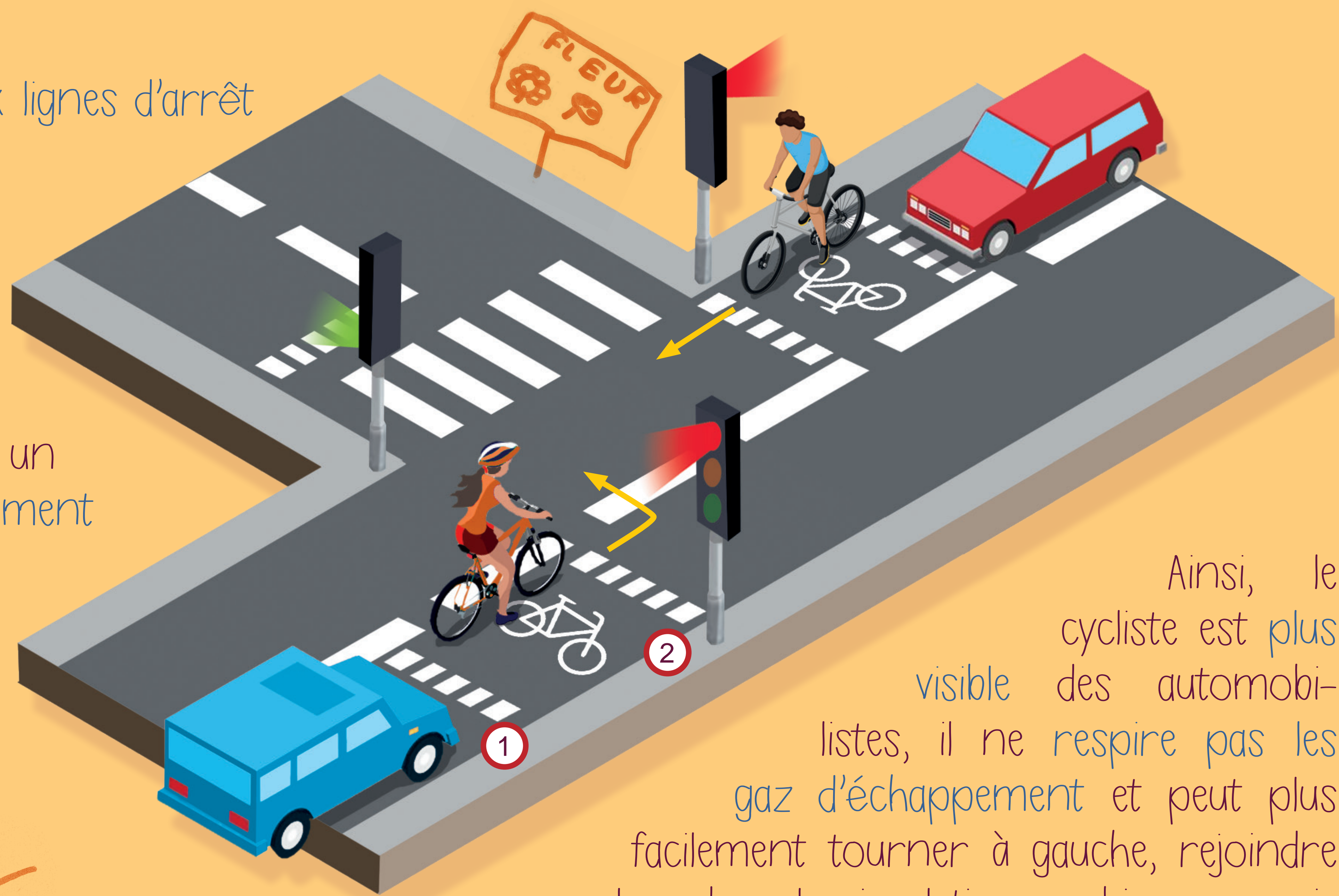


MA SÉCURITÉ LE SAS VÉLO *Quid ?*

Dans un carrefour avec feux tricolores, le **SAS VÉLO** permet aux cyclistes de se positionner en tête de file pour plus de sécurité.

Il est composé de deux lignes d'arrêt pointillées :
une première pour les voitures ①, la deuxième pour les vélos ②.

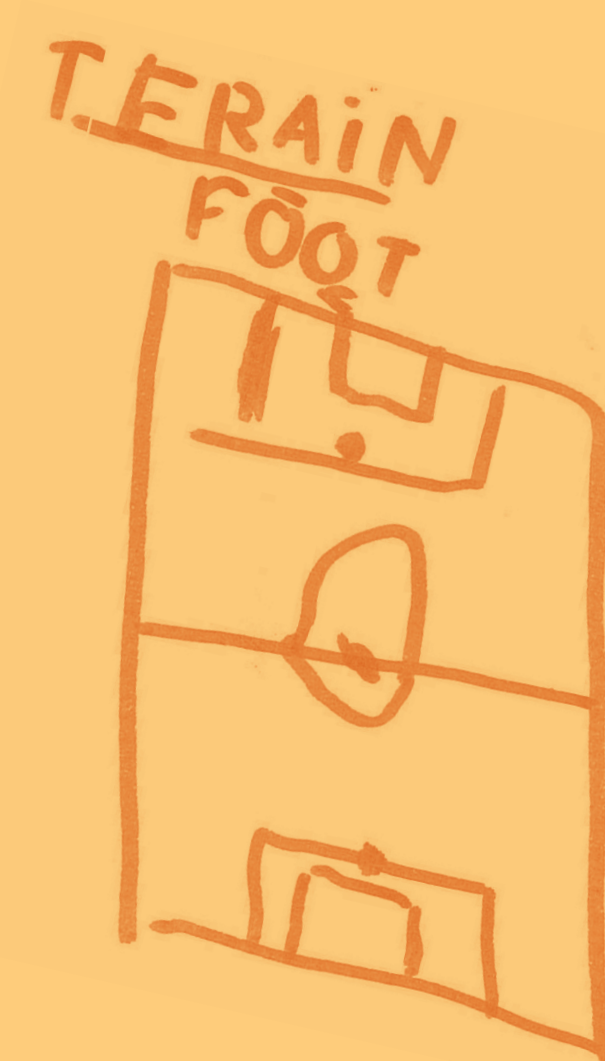
Entre ces deux lignes, l'espace marqué par un pictogramme est strictement réservé aux vélos.



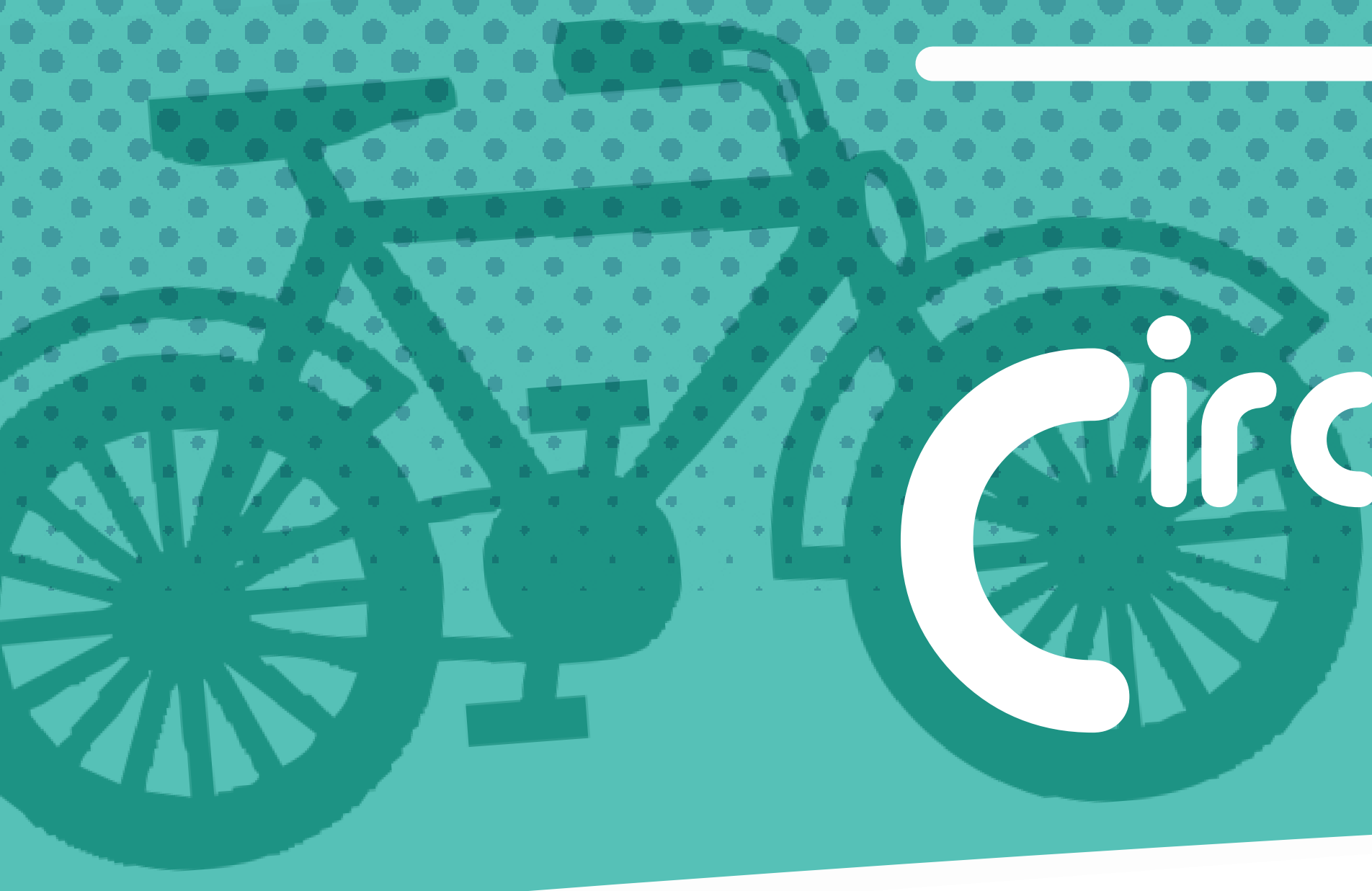
Ainsi, le cycliste est plus visible des automobilistes, il ne respire pas les gaz d'échappement et peut plus facilement tourner à gauche, rejoindre sa place dans la circulation ou bien une voie cyclable.

! Pour les automobilistes, le non-respect d'un sas vélo peut donner lieu à des sanctions*

* Double infraction : immobilisation sur un sas + non respect du feu rouge !



Conception : F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression : Publi Essor



Circuit La ROUE Libre



MA SÉCURITÉ TOURNER À GAUCHE

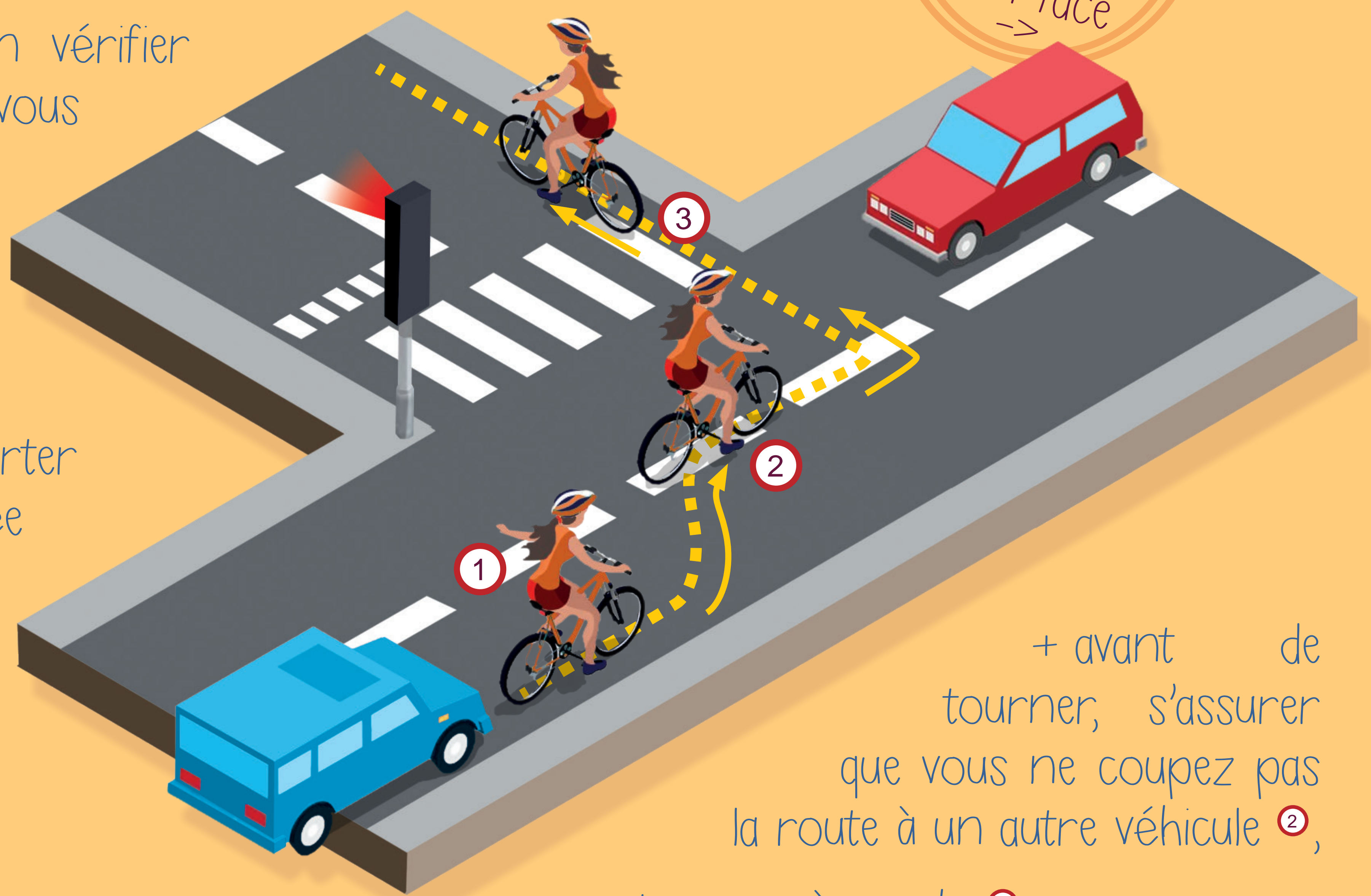
pas si facile !

Pour tourner dans une rue à gauche, en toute sécurité :

- + avant toute chose, bien vérifier derrière vous que l'on vous a bien vu,
- + tendre le bras sur votre gauche ①,
- + le bras toujours tendu si possible, vous déporter au milieu de la chaussée et marquer un temps d'arrêt,



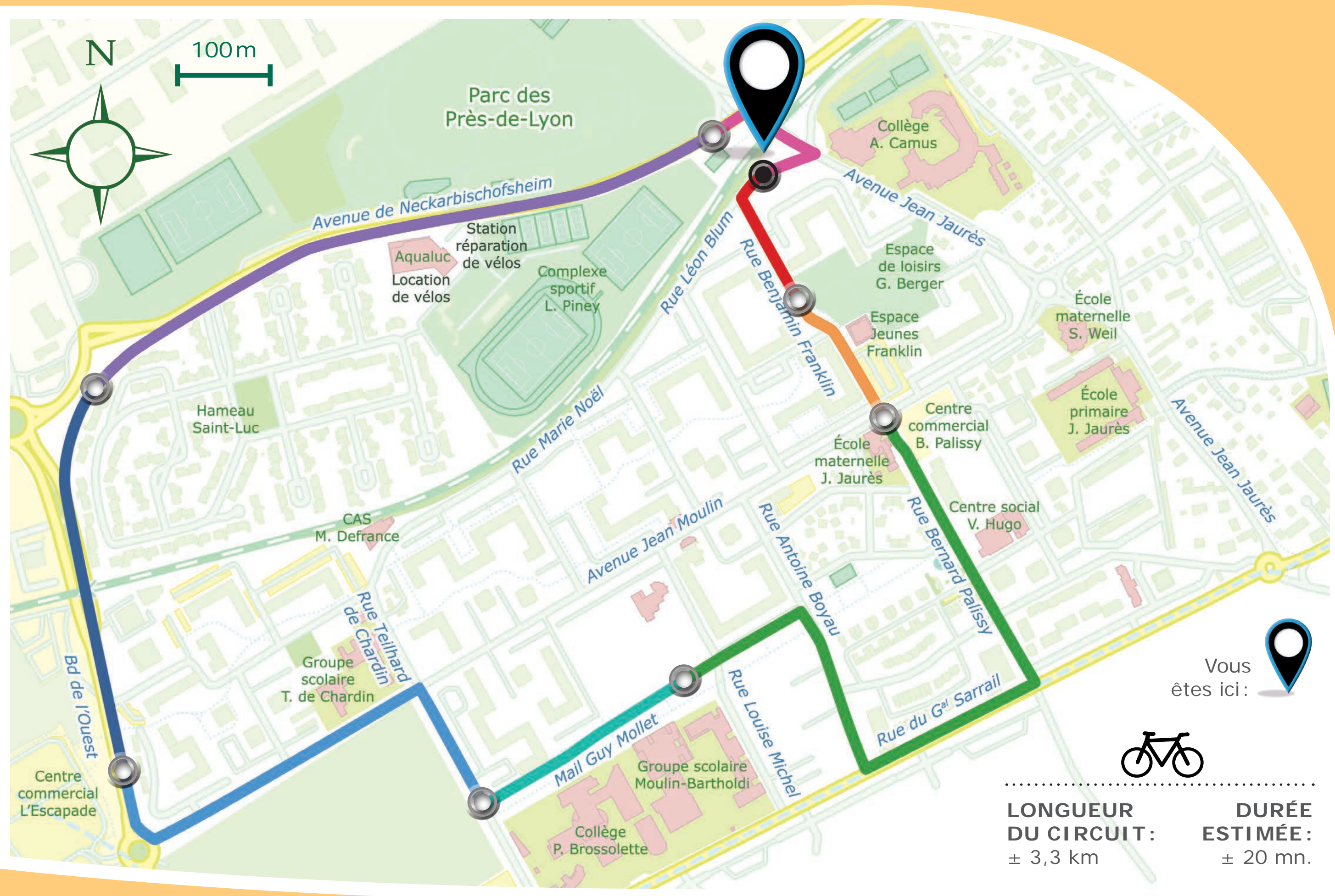
Laisser la priorité aux véhicules d'en face →



+ avant de tourner, s'assurer que vous ne coupez pas la route à un autre véhicule ②,

+ tourner à gauche ③,

+ reprendre votre place dans la circulation, à droite de la chaussée.



Si la circulation est trop dense, ou si vous êtes plusieurs, n'hésitez pas à descendre de votre vélo pour traverser sur un passage piétons.



Conception: F. Bécard, service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Avec les dessins des enfants de La Chapelle Saint-Luc - Freepik - Impression: Publi Essor